Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Schéma départemental éolien

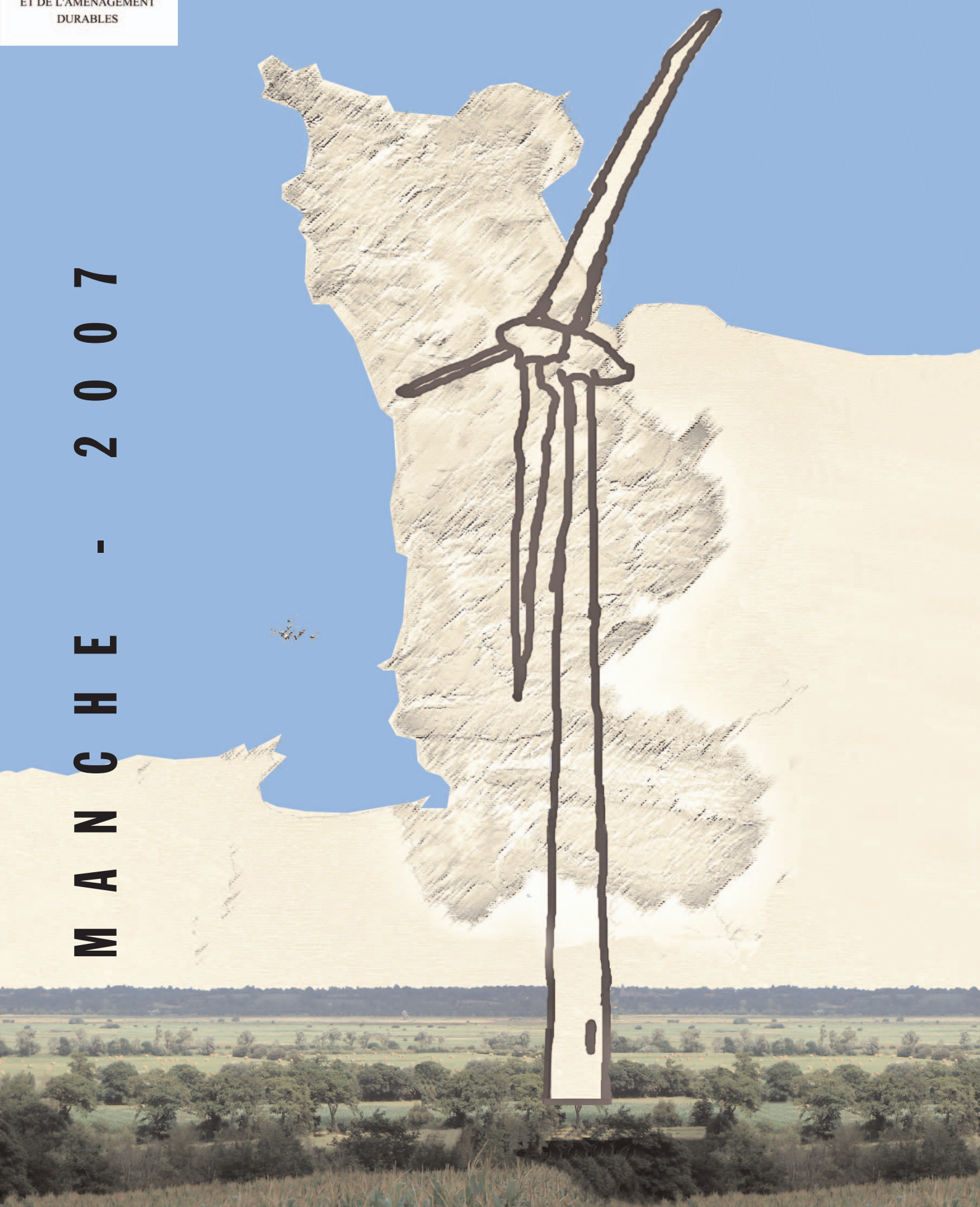

MANCHE - 2007

Sommaire

Préambule....6

1. Contexte....7

1.1 Les principes généraux....7
1.1.1 Réduction des gaz à effet de serre : les énergies renouvelables....7
1.1.2 Un contexte politique national favorable....7
1.1.3 Aperçu du cadre réglementaire....8

1.2 Enjeux dans la Manche....9
1.2.1 La production d'énergie renouvelable....9
1.2.2 La protection de l'environnement et du cadre de vie....9
1.2.3 Le développement économique local....9

1.3 Pourquoi un schéma ?....10

1.4 Portée du schéma éolien du département de la Manche....10

1.5 Des partenariats pour concilier les enjeux....11

2. La Manche : opportunités de développement et contraintes....13

2.1 Prise en compte des opportunités énergétiques....13
2.1.1 Le potentiel éolien de la Manche....13
2.1.2 Les capacités de raccordement au réseau électrique....13

2.2 Opportunités et sensibilités environnementales....13
2.2.1 Prise en compte des contraintes réglementaires rédhibitoires....14
2.2.2 Prise en compte des secteurs emblématiques....15
2.2.3 Prise en compte de la sensibilité écologique....17
2.2.4 Synthèse des sensibilités et contraintes....19

3. Guide méthodologique: éléments pour la réussite des projets....20

3.1 Une démarche de projet globale et progressive en trois étapes....20

3.2 Procédures liées aux Zones de Développement Eolien....20
3.2.1 Qu'est-ce qu'une ZDE ?....20
- La législation....20
- Les échelles et thématiques de réflexion....21

3.2.2 Création et modification des ZDE : procédures administratives....22
- Que contient la proposition de création de Z.D.E ?....22
- Comment est évalué le dossier par l'administration? 22
- Quelle forme prend la décision de création d'une ZDE ?....23
- Peut-on modifier une ZDE?....24

3.3 Procédures liées à l'exploitation électrique....24
3.3.1 Demande de raccordement au réseau électrique public....24
- Seuil - Réseau de raccordement....24
- Procédure....24
3.3.2 Demande d'autorisation d'exploiter 25
- Rappel du seuil - Service instructeur....25
- Contenu du dossier à fournir....25
- Procédure....26
3.3.3 Demande de certificat ouvrant doit à obligation d'achat....26
- Rappel du seuil....26
- Autorité compétente - Service instructeur....26
- Contenu du dossier à fournir....26
- Procédure....26
3.3.4 Procédure liée à la construction de la ligne de raccordement au réseau électrique....26
- Seuil....26
- Service chargé du contrôle....27
- Procédure....27
- Pour le raccordement au réseau de transport....27
- Service chargé du contrôle....27
- Procédure....27

3.4 L'étude ou la notice d'impact 27
- Seuil....27
- Le contenu de l'étude d'impact....28
- Documents cadres....28

3.5 Procédures liées à l'occupation des sols....28
3.5.1 Déclaration préalable....28
- Autorité compétente - Service instructeur....29
- Contenu du dossier à fournir....29
- Instruction....29
3.5.2 La demande de permis de construire 29
- Seuil....29
- Autorité compétente - Service instructeur....29
- Présentation de la demande de permis de construire....29
- Contenu du dossier de demande de permis de construire....30
- Dépôt du dossier de demande de permis de construire....30
- Instruction du permis de construire et délais....31
3.5.3 Procédure au titre de l'archéologie préventive....33
- Autorité compétente - Service instructeur....33
- Procédure....33
3.5.4 La compatibilité des projets éoliens avec les règles d'urbanisme....33

3.6 Procédures de consultation....36
3.6.1 Enquête publique....36
- Seuil....36
- Autorité compétente - Service instructeur....36
3.6.2 Consultation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites..37

4. Fiches de recommandations....38

4.1 Recommandations concernant la concertation et l'information....38

4.2 Recommandations concernant l'occupation de l'espace....38
Recommandations liées à l'activité agricole....38
Recommandations liées au foncier....39

4.3 Recommandations concernant le paysage et le patrimoine....39

4.4 Recommandations concernant l'étude ou la notice d'impact....40
Les « dix commandements » pour produire une étude d'impact....40
L'analyse de l'état initial est à mener sur deux périmètres....41

4.5 Recommandations concernant la prise en compte du patrimoine naturel....38
De l'évaluation des impacts....38
Recommandations liées aux couloirs de migrations des oiseaux....38

4.6 Recommandations concernant la prise en compte du cadre de vie....42
Le bruit....43
La projection d'ombre et les effets stroboscopiques....44

4.7 Recommandations concernant la sécurité....44
Cadre réglementaire....45
Maintien des distances d'isolement....45
Dispositions à prendre avant la mise en service....45
Dispositions à prendre après la mise en service....46

4.8 Recommandations concernant l'examen des possibilités d'accès....46

Cartes....48

Annexe 1 : Carte «Aire d'influence paysagère du Mont-Saint-Michel incluant les Montjoies»....58

Annexe 2 : Description des unités paysagères de la Manche et de leur sensibilité....60

Annexe 3 : Circulaire du 19 juin 2006 concernant les dispositions relatives à la création des zones de développement de l'éolien terrestre, et ses annexes.....68

Bibliographie.....87

Lexique.....88

En Savoir Plus.....89

Les "En Savoir Plus" (ESP) constituent des informations complémentaires sur les thèmes développés dans les chapitres.

Préambule

Le présent document est un « **porter à connaissance** » sur les potentialités du développement de l'énergie renouvelable liées au vent dans la Manche.

Il répertorie à ce titre des paramètres à considérer selon des principes de précaution d'un aménagement éolien dans un département à haute valeur patrimoniale en terme de bâti et de paysage.

Il a pour but d'aider et d'encourager les porteurs de projets à évaluer des opportunités dans le sens du développement durable du territoire vers des ressources alternatives.

Il ne se veut en aucun cas exhaustif, dans le sens où un projet est du registre de l'interprétatif et de l'optimisation entre une question posée (performance énergétique, développement mixte du territoire…) et une réponse (processus d'aménagement à plusieurs entrées sur plusieurs temporalités).

Un projet de développement éolien est à considérer de la même manière que des équipements publics (assainissement, école, transport,…) contribuant à l'intérêt général. Il est défini par :
- un programme (état des besoins)
- un contexte spécifique (localisation)
- une performance, au sens large, à atteindre (résolution qualitative).

Un équipement éolien n'est pas seulement un ouvrage technique. Il participe à l'aménagement du territoire et agit sur les équilibres territoriaux (Schéma de cohérence territoriale – SCoT, Plan local d'urbanisme – PLU…), au même titre que tout équipement public.

L'éolien dispose néanmoins de différentes technologies qu'il convient de considérer au départ de toute faisabilité (milieu urbain, milieu naturel, milieu agricole).

La nécessité de production d'énergies alternatives ne saurait faire loi pour cautionner des résolutions brutales faisant fi d'un minimum de précautions.

C'est pourquoi, souhaitant favoriser la mise en œuvre de projets de qualité, tout en assurant la préservation des grands équilibres et la cohérence départementale, les services de l'Etat dans la Manche ont réalisé, sous le pilotage de la Mission aménagement de l'espace, le présent document, ayant **vocation à faciliter l'implantation de projets éoliens de qualité dans le respect des exigences environnementales et de l'ensemble des intérêts concernés**.

Le document se décline en quatre grands volets :

- La première partie traite du contexte global et départemental, des grands enjeux du développement éolien et de la portée du schéma.
- La seconde partie expose la méthode de lecture du territoire par les services de l'Etat. Elément de porter à connaissance, le jeu de cartes qui illustre cette partie se veut être un outil d'orientation pour l'implantation d'éoliennes (identification de secteurs potentiellement favorables ou inopportuns pour le développement de l'éolien dans la Manche).
- La troisième partie constitue un guide des démarches administratives pour réaliser un projet éolien.
- Enfin, la quatrième partie contient un ensemble de recommandations et de préconisations utiles au bon aboutissement de projets de qualité.